

**« Principales dispositions de la loi de finances pour 2023, avec analyse de leurs impacts sur la gestion des entreprises »**

**Publics concernés :**

- Cadres dirigeants, associés et actionnaires d'entreprises et membres de conseils d'administration des sociétés ;
- Cadres d'entreprises : comptables, financiers, auditeurs, contrôleurs de gestion, fiscalistes, juristes ;
- Professionnels de la comptabilité et de la fiscalité (cabinets et professions libérales).

**Objectifs et finalité :**

- Prendre connaissance du contexte d'élaboration de la loi de finances pour 2023;
- Analyser les principales dispositions législatives de la loi de finances pour 2023 et identifier leurs impacts sur la gestion des entreprises.

**Programme thématique :**

- I. Les objectifs de la loi de finances pour 2023 ;
- II. Les principaux agrégats du cadrage macroéconomique et financier 2023 ;
- III. Les équilibres budgétaires de la LF 2023 et les projections à MT (2023-2025) ;
- IV. La présentation générale des dispositions législatives de la LF 2023.
- V. Analyse des dispositions fiscales relatives à :
  1. L'encouragement et au soutien à l'investissement ;
  2. L'harmonisation et simplification des procédures fiscales ;
  3. La mobilisation des ressources fiscales ;
  4. L'inclusion financière et fiscale ;
  5. La lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ;
  6. Aux dispositions douanières ;
  7. Aux dispositions législatives diverses
- VI. Débat général et clôture des travaux du séminaire.

**Type de formation :** Séminaire professionnel en intra et inter-entreprises.

**Méthodes pédagogiques :**

Méthode interactive, participative, jeux de rôle, simulation, cas pratique...

- Projections des présentations sur Powerpoint ;
- Exposés suivis de discussions;
- Débats interactifs et mises en situation.

### **Animation de la formation:**

**Le séminaire portant sur la loi de finances 2023 sera animé par des cadres supérieurs exerçant à la DGI et ayant participé à l'élaboration du projet de la loi de finances en question.**

### **Documentation :**

Une documentation appropriée (support papier + numérique), sera remise, pendant et à la fin de la formation, à chaque participant comprenant les activités déroulées en salle ainsi que le contenu des ateliers.

### **Sanction de la formation :**

Une **attestation de participation** sera délivrée aux participants qui auront suivi avec assiduité la formation.

### **Organisation pratique proposée :**

- 1. Durée globale en jours : Un (01) jour ouvrable.**
- 2. Planning de déroulement : Le 15 Février 2023.**
- 3. *Lieu de déroulement* : Au niveau de l'Hôtel Mercure, Alger.**